

L'équipe médicale se compose de :

Docteur Sylvaine TROUILLET, Médecin scolaire,
Madame Sylvaine MATHIEU infirmière temps plein avec internat
Madame Christine GROS, Infirmière 40%

Ouverture infirmerie ::

- ▶ lundi de 8h/12 h et 13h/20h
- ▶ mardi de 7h30/11:30 et 13h/20h
 - ▶ mercredi de 8h/16h
- ▶ jeudi de 7h30/11h30 et 13h/20h
 - ▶ vendredi de 7h30 /18h

Trois nuits d'astreinte (lundi, mardi et jeudi)

Contact : Tel 04 72 53 23 04

mail:sylvaine.mathieu@ac-lyon.fr

christine.gros2@ac-lyon.fr

Les missions de l'infirmière scolaire

ORGANISER LES URGENCES ET LES SOINS

BO hors série du 6 janvier 2000 selon son rôle propre

- ▶ Il (elle) répond aux urgences physiques et psychologiques et peut être amené à appeler le 15
- ▶ Il (elle) donne les 1ers soins à l'élève blessé ou en malaise.
- ▶ Il (elle) participe à la veille sanitaire.

ACCUEIL , ECOUTE,

Il (elle) est tenu au secret professionnel

Accueil des élèves pour un motif d'ordre physique, relationnel ou psychologique

Travaille en équipe avec la famille, la vie scolaire, les CPE, le médecin scolaire, l'assistante sociale, la psychologue EN, l'équipe pédagogique de façon à optimiser ses actions.

MALADIE CHRONIQUE (PAI), TROUBLES DE L'APPRENTISSAGE (PAP)

Un PAP peut être établi pour l'élève à la demande de la famille pour faciliter sa scolarité sur bilans orthophoniques, ergothérapie....en lien avec le médecin scolaire

Un PAI devra être établi par le médecin traitant ou spécialiste qui suit votre enfant (possibilité de récupérer le document à remplir à l'infirmerie)

Aucun élève ne doit être en possession de médicaments dans l'établissement en dehors de ceux prescrits médicalement et doivent être déposés à l'infirmerie

En cas d'absence de l'infirmier(ère), l'élève est pris en charge par la vie scolaire

MISSIONS DIVERSES

Prévention sur des thèmes imposés ou fonction des problématiques rencontrées (sexualité, addictions, sommeil, alimentation, geste qui sauvent, harcèlement, sécurité routière etc....) dans le cadre du CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté)